

Le Club des Gestionnaires

Mesdames les Conseillères nationales
Messieurs les Conseillers nationaux
Genève, le 18 mars 2013

Concerne : Modification de la loi sur le blanchiment d'argent – projet 12.065

Mesdames les Conseillères nationales, Messieurs les Conseillers nationaux,

Le 21 mars 2013, vous allez vous prononcer sur une modification de la Loi fédérale sur le blanchiment demandée à la Suisse par le groupe Egmont (projet 12,065).

Les exigences du groupe Egmont, qui n'a aucune légitimité démocratique, étant inacceptables, nous vous demandons de suivre la proposition individuelle Nidegger : ne pas entrer en matière.

Les raisons sont les suivantes :

1. Ne pas céder à des menaces

En juillet 2011, le Groupe Egmont menace d'exclusion le MROS (Money Laundering Reporting Office-Switzerland, bureau suisse de communication en matière de blanchiment d'argent) si, dans le délai d'un an, le Parlement suisse ne vide pas la Loi sur le blanchiment des restrictions qu'elle contient en matière de communication de données personnelles et ne soustrait pas le MROS à la tutelle de DJPS s'agissant de l'organisation de ses communications avec les centrales d'annonces des autres pays, ceci afin de "mieux collaborer".

Chronologie des événements (vitesse de capitulation) :

Le 18.01.2012 Le MROS présente un projet de loi qui prévoit :

1° la collecte d'informations auprès des intermédiaires financiers

2° l'échange d'information avec les cellules de renseignements financiers étrangères

3° la convention de coopération avec les homologues étrangers

Le 27 juin 2012, le Conseil fédéral approuve le message relatif à la modification de la LBA (voir article sous <http://www.patrigest.ch/MROS-27.06.12.pdf>)

Début juillet 2012, soit juste avant l'échéance de l'ULTIMATUM, le MROS contrôle le contenu du texte du CF pour voir s'il est conforme à leurs exigences.

Le 11 décembre 2012, le Conseil aux Etats adhère au projet.

Le 21 mars 2013, ce sera votre tour, Mesdames et Messieurs les Conseillers nationaux de le valider.

Cette loi n'a rien à voir avec le blanchiment d'argent ou le terrorisme mais avec la traque aux citoyens ordinaires, orchestrée par une internationale fiscale qui dicte ses propres règles.

Voter ce texte au titre qu'il n'y a pas d'alternative est totalement irresponsable. Il y a toujours l'alternative de résister.

2. A propos, quelle est la menace ?

Le Club des Gestionnaires

Le groupe Egmont menace de ne plus collaborer avec le MROS si le Parlement suisse ne dénature pas selon ses exigences et dans les délais fixés la Loi fédérale sur le blanchiment. Une telle menace se retournerait toutefois contre les membres du groupe Egmont lui-même dès lors que l'importance de la place financière suisse, le nombre de comptes qui s'y gèrent et la sévérité des exigences de la LBA suisse la plus dure au monde, fait du MROS un bien plus grand pourvoyeur potentiel d'informations qu'il n'en est demandeur. Il n'y a donc aucune raison de paniquer.

Plutôt que de laisser le MROS galoper avec ses coreligionnaires la bride sur le cou, il serait au contraire nécessaire de recadrer son rôle en le limitant aux vrais criminels qui réclament une coopération internationale.

3. Déjouer la manipulation

Le Groupe Egmont a habilement inclus dans son texte quelques mots anodins, dont personne ne comprend véritablement la teneur : "**le crime précurseur au blanchiment d'argent**". Sous couvert de d'améliorer la lutte contre le terrorisme, on met en place des moyens qui vise à échanger des informations sur tous les citoyens.

Grâce à la faiblesse de notre Conseil fédéral, le GAFI a réussi à gommer nos nuances séparant l'évasion et de la fraude fiscale. Il en a profité, lui aussi, pour préciser que **les délits fiscaux devront être traités à l'avenir comme des "CRIMES PRECURSEURS AU BLANCHIMENT D'ARGENT"**. Ainsi, il amalgame la simple évasion fiscale au terrorisme.

En approuvant ce texte, Mesdames et Messieurs les Conseillers nationaux, contrairement à la protection de notre sphère privée garantie par notre Constitution, vous autoriseriez un organisme policier à transmettre à l'étranger le nom et les données personnelles de citoyens n'ayant rien à voir avec la criminalité organisée. Pire vous donneriez les moyens à cet organisme de venir chez les intermédiaires financiers chercher au hasard des informations qu'ils n'ont pas sur des personnes qu'ils ne connaissent même pas.

Il en résulte un double problème de violation de la Constitution et de sécurité pour tous les clients et les intermédiaires financiers, également contaminés par ce terrorisme !

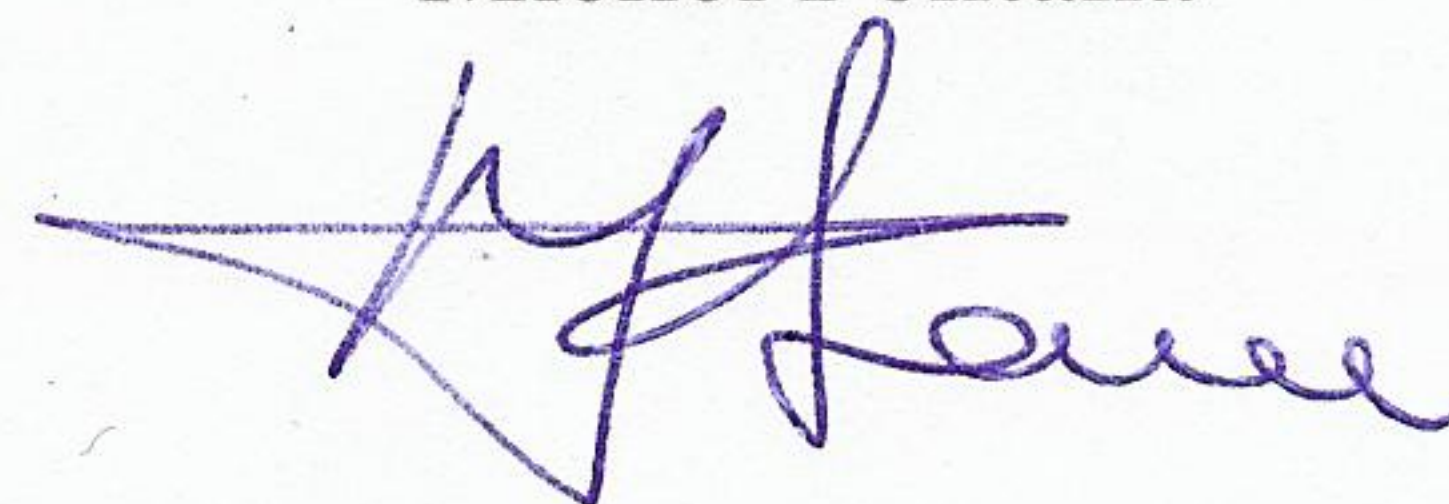
Nous recommandons donc de REJETER CE TEXTE.

Le Club des Gestionnaires

Pierre Christen



Michel Fontana



Genève, le 18 mars 2013